

2009/1708 - Projet européen FREILOT - Participation financière de la Ville de Lyon - Convention de consortium. (Direction Déplacements Urbains) (BMO du 07/09/2009, p. 1542)

Rapporteur : M. TOURAINE Jean-Louis

M. TOURAINE Jean-Louis, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur le projet européen FREILOT.

Mme BERTRIX-VEZA Bernadette : Monsieur le Maire, chers Collègues, le Groupe Lyon Démocrate – MODEM apprécie le choix de la Ville de Lyon comme ville d'expérimentation pour le projet européen FREILOT.

La pollution atmosphérique en ville est un véritable risque sanitaire pour nos concitoyens et les pics de pollution atmosphérique, du début de l'année 2009 ou de cet été, nous ont rappelé combien la Ville de Lyon est touchée par ce fléau. La circulation étant la principale cause de cette pollution, il convient de réagir sans attendre.

La limitation de la circulation en ville ne peut être la seule réponse. Certes, les Lyonnais doivent être incités à préférer les transports en commun à leur véhicule personnel, mais nombre de professionnels et de particuliers qui vivent en dehors de Lyon, dans des zones mal desservies par les transports, ne peuvent se passer de leur véhicule et il n'est pas juste qu'ils soient touchés par les séries de mesures visant à limiter la circulation en ville. L'incitation à l'éco-conduite est une bonne solution pour ceux qui n'ont d'autre alternative, en particulier les professionnels.

Parmi les mesures prévues par le projet, nous en retenons deux, importantes, et qui préfigurent de la manière dont la circulation en ville devrait être systématiquement organisée dans le futur :

La priorité aux feux pour les véhicules dotés de détecteurs. Ce système s'applique déjà aux bus pour les feux tricolores de l'avenue Vivier Merle. Généraliser cette technologie aux camions et à d'autres artères de la ville permettrait de réduire considérablement les arrêts et départs, très gourmands en carburant, de ces véhicules qui consomment le plus.

La réservation d'aires de livraison à l'avance. Les déchargements de véhicules génèrent de nombreux embouteillages et une surconsommation de carburant.

Cependant, qu'en est-il de la création d'aires logistiques permettant le transfert de marchandises vers des véhicules plus petits et pourquoi pas électriques pouvant rentrer en ville ? Le port Edouard Herriot avait notamment été proposé pour accueillir l'une de ces aires qui pourraient permettre le développement du fret et du transport fluvial comme modes de transport alternatifs aux transports routiers, ce à quoi notre Groupe est très attaché. A ce propos, permettez-nous de douter de la pertinence du choix du site de Sibelin comme zone de fret international et ce au dépend du site intermodal de Salaise-Sablou.

Espérons que cette expérimentation, rendue possible par l'Union européenne, sera le point de départ d'une politique d'envergure de la Ville de Lyon. A l'heure où nos concitoyens voient arriver la taxe carbone, il est du devoir des collectivités locales de les aider à consommer moins de carburant.

Je vous remercie.

Mme ROY Mireille, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous allons participer dans le cadre du projet FREILOT à l'expérimentation pilote pour l'efficacité énergétique du transport de marchandises en ville.

Nous sommes, en tant qu'écologistes, sensibles à l'argument de baisse effective des émissions de CO². A ce propos, Monsieur le Maire, je salue ici votre engagement en ce qui concerne la déclinaison locale du Plan Climat pour la Ville de Lyon. J'aurai l'honneur de piloter ce travail.

Néanmoins, j'aimerais aussi souligner la nécessaire cohérence de tous les élus dans l'engagement en faveur de la réduction des gaz à effet de serre, responsables en grande partie du changement climatique. Nicolas Sarkozy vient de rendre ses arbitrages concernant la taxe carbone : 17 € la tonne ! Moitié moins que ce que préconisait la commission Rocard. Mais il a nommé M. Bilan carbone en la personne de Michel Havard. Tous les espoirs nous sont donc permis !

Voyez-vous, cette contribution climat énergie n'est bien sûr pas la solution miracle. Elle n'est qu'un élément d'une politique globale qui suppose des choix autres que ceux portés par l'actuelle majorité. A titre d'exemple, on ne peut pas prétendre se soucier de l'environnement et lutter contre l'extension du stationnement payant, on ne peut déplorer le flot de camions traversant l'agglomération et accepter que la SNCF réduise la voilure en ce qui concerne le fret, au prétexte de la non-rentabilité.

Pour la seule année 2008, ce sont 48 millions de tonnes de marchandises qui n'ont plus été transportées par le chemin de fer mais par la route ; de telles décisions sont lourdes de conséquences pour l'environnement (les camions émettent globalement 5 à 10 fois plus de gaz à effet de serre que les trains à trafic équivalent).

La majorité des Français est favorable à une fiscalité écologique. La majorité présidentielle, elle, a réussi à créer une taxe impopulaire, injuste et inefficace. Quel gâchis !

Je vous remercie.

M. TOURAINE Jean-Louis, Premier Adjoint : Je crois que nous pouvons tous nous féliciter que Lyon soit une ville pilote en ce domaine et s'inscrive dans ce projet européen pour améliorer encore les modalités de transport de marchandises en ville en réduisant l'impact, notamment sur la pollution et les encombrements.

Depuis déjà deux ans, un dispositif a été mis en place pour que les livraisons, dans la presque totalité, se fassent au niveau d'une centaine d'aires de desserte dans des conditions réduisant la pollution, la durée et l'encombrement de la voie publique par les camions. L'efficacité a déjà été en partie notée et cela progressera bien évidemment avec une extension aux autres arrondissements au fur et à mesure des résultats de cette expérimentation.

Par ailleurs, il y a aussi dans l'agglomération lyonnaise un centre d'expérimentation à la Valbonne avec Renault Trucks dans le cadre du pôle de compétitivité. Tous ces efforts concourent à faire diminuer la part de la pollution apportée par les transports de marchandises en ville.

Je vous rappelle que pour certains polluants, les transports de marchandises représentent autant dans la production de polluants que les véhicules individuels, que les voitures elles-mêmes. Donc pour certains polluants, la moitié de la pollution produite par les transports vient des camions, des camionnettes, des transports de marchandises.

Il y a là une réserve importante d'efficacité pour améliorer la qualité de l'air et les conditions de vie pour les Lyonnais. Lyon a adopté une attitude pilote par rapport aux autres grandes villes françaises et maintenant que nous sommes dans ce grand réseau européen, ça sera la possibilité également de bénéficier de tous les progrès qui sont développés dans tous les pays européens.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur Touraine.

Mme Bertrix, Sibelin ce n'est pas une décision, comme vous le savez, ni municipale, ni du Grand Lyon. C'est une décision du Gouvernement prise avant les vacances.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ?
Elles sont adoptées.

(Adopté.)